



Fenêtre condamnée dans les parties communes

Par **C_kilui**, le **18/05/2009** à **13:48**

Locataire dans une maison comprenant 6 appartements dont 2 (dont le mien) desservis par un escalier commun, j'ai toujours laissé entrouverte l'unique fenêtre de cet escalier (sauf pluie), afin que mon chat puisse sortir et entrer librement - via cette fenêtre donnant sur le toit du perron - entre ma fenêtre de cuisine et la porte d'entrée au bas de l'escalier, aussi entrouverte. Ceci sans jamais aucune doléance des autres locataires ni de notre propriétaire, depuis mon emménagement il y a 5 ans.

Depuis la réfection de cet escalier dont les murs ont été peints en blanc, je n'ai eu de cesse de nettoyer les traces de pattes que mes chats (3 aujourd'hui) laissaient, par respect de cette réfection bien appréciée.

Cependant, ma propriétaire, passée un jour après cette réfection, malheureusement avant que je rentre de mon travail et aie pu nettoyer, a été désagréablement surprise de ces salissures (ce que je comprends fort bien). Bien que lui assurant que je nettoyait régulièrement, elle m'a demandé de ne plus laisser cette fenêtre entrouverte, tout comme la porte du perron dont le ressort-groom reste, dit-elle, en tension (si peu puisque entrouverte de 10 cm seulement), et prétextant une odeur d'urine de chat ?... (infondée et infirmée par mes voisins, mon unique chat mâle étant castré n'a plus l'instinct de marquer son territoire.) Bien que respectant depuis 1 mois sa volonté (contraignante puisque privant mes chats de leur liberté d'aller et venir via cette fenêtre), ma propriétaire a fait condamner cette fenêtre par un cadenas la semaine dernière. Questionnée à ce sujet, je me suis vu répondre "que c'était ainsi désormais".

Depuis, nous ne pouvons plus aérer ni pour évacuer les odeurs de peinture encore présentes, ni les fréquentes odeurs de cuisine de l'appartement du RdC qu'une aération rejette dans l'escalier.

Quant à un éventuel [s]cas d'incendie dans l'escalier, cette possible issue de secours est dès lors condamnée[/s].

QUESTION : Ma propriétaire a-t-elle le droit de condamner cette fenêtre, eu égard aux inconvénients relevés ci-dessus ?

Merci de vos informations.